



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0073

Dossier OEC/CTC N°: 13026

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>Institut National de Recherche Agronomique</b>
<i>Adresse</i>	Site de San Giuliano
<i>CODE NAF</i>	7219Z
<i>SIRET</i>	18 007 003 900 896
<i>Responsable Légal</i>	M. François CASABIANCA (Président de centre)
<b>Opération</b>	Etude thermique et énergétique sur la plateforme de recherche de l'INRA à San Giuliano
<b>Lieu de réalisation</b>	San Giuliano (Haute Corse)
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	Fin 2013 -> début 2014 (fin)
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	non
<b>Instructeurs :</b>	
<b>ADEME :</b> LEGRAND Christophe	<b>OEC/CTC :</b> MARIANI Christian
<b>Gestionnaires :</b>	
<b>ADEME :</b> CASAMATTA Marie-Christi	<b>OEC/CTC :</b> ROCCA SERRA Muriel

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	24/04/2013	Date de la demande	24/04/2013
Date de réception	17/05/2013	Date de réception de la demande	26/04/2013
Date d'accusé de réception	24/05/2013	Date AR du dossier complet	28/05/2013

<b>Date du Comité de Gestion</b>	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

### CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

### MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

<b>ADEME</b>	Avis favorable. Etude technico-économique, conforme à la fiche 2 du PRODEME.
<b>CTC / OEC</b>	Avis favorable. L'étude technico-économique correspond aux attendus de la fiche 2 du PRODEME. Elle permettra de définir un programme de travaux d'améliorations énergétiques du bâtiment de recherche, qui est pour l'heure inconfortable et très énergivore.

## ANNEXE TECHNIQUE

Décision N° 1328C0073

Dossier PRODEME N°13026

<b>Contexte :</b>	<p>Le bâtiment de recherche de l'INRA de Corse est actuellement très inconfortable du point de vue thermique, mais également très coûteux du point de vue énergétique. Aussi, le personnel via son CHST a demandé à la direction de réaliser des travaux,</p>
<b>Lieu de réalisation :</b>	San Giulano (Haute-Corse)
<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>Le diagnostic énergétique comprendra les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Vérification de la conformité par rapport à la Réglementation Thermique de l'existant</li><li>- Vérification du confort d'été</li><li>- Le bilan financier pour les différentes solutions techniques envisagées pour parvenir à la performance souhaitée et la mise en évidence des surcoûts induits</li></ul>
<b>Echéancier prévisionnel de réalisation</b>	4eme trimestre 2013
<b>Contenu du rapport final</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une étude de faisabilité technico-économique attestant du niveau de performance énergétique retenu,</li><li>- Un chiffrage de la solution pressentie (détermination des coûts liés à l'obtention du niveau énergétique),</li><li>- Un chiffrage des gains environnementaux (CO2, TEP évités) et économiques (coûts de maintenance, combustible)</li></ul> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

## ANNEXE FINANCIERE

Décision N°1328C0073  
Dossier PRODEME N°13026

### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
<b>Poste 1</b>		
Mission thermique de base	5 200,00	5 200,00
Mission thermique avec réserves	2 700,00	2 700,00
Vérification économie	1 800,00	1 800,00
Mission de Base	3 500,00	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 200,00</b>	<b>13 200,00</b>

### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 -entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le maître d'ouvrage récupère la TVA

#### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'étude plafonné à 50 000 €

Coût de l'étude	13 200,00 €
<b>► Total</b>	<b>13 200,00 €</b>

#### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HC)	Taux de subvention	Aide publique maximale (en €)
Etude	13 200,00	70%	9 240,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 200,00</b>	<b>70%</b>	<b>9 240,00</b>

#### 2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (en €HT)	Aide ADEME (en €)
Diagnostic énergétique	13 200,00	13 200,00	13 200,00	<b>9 240,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 200,00</b>	<b>13 200,00</b>	<b>13 200,00</b>	<b>9 240,00</b>

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par l'ADEME et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec la CTC.

### 3 - Plan de financement prévisionnel

#### • Sur les dépenses éligibles à justifier :

ADEME	9 240,00 €	70,00%
Bénéficiaire	3 960,00 €	30,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>100,00%</b>